

DEPARTEMENT DE L'ISERE



MAIRIE DE CHARNECLES
260, CHEMIN DE L'EGLISE
38140 CHARNECLES
Tél. 04.76.91.07.29
Fax. 04.76.93.27.26
e-mail : accueil@ville-charnecles.fr

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHARNECLES
9SEANCE DU 07/09/2023
Délibération N°2023-044

| | | |
|---|-----------------------------|--|
| Nombre d'élus: 15 | Présents : 9 | L'an deux mil vingt trois, le 7 septembre à vingt heures, l'assemblée dûment convoquée, s'est réunie à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Nadine REUX, maire de Charnècles. |
| Absent(s) : 3 | Procuratation(s) : 3 | |
| Date de convocation : 01/09/2023 | | |

Etaient présents :

Nadine REUX, Bertrand RICHARD, Séverine FAISST, Marie-Laure CHIFFE, Christine LABBÉ, Cédric POMMIER , Yvette COLLIAT (arrivée à 20h04), Luc PASCAL, Pascale POMMIER.

Ont donné procuratation :

Sophie BOURDIS-GOUYON a donné pouvoir à Marie-Laure CHIFFE ;
Xavier PEDRAZZOLI a donné pouvoir à Yvette COLLIAT ;
Marie-Christine ROBIN a donné pouvoir à Bertrand RICHARD.

Absents :

Maryse BOUCLET, Luc Pascal, Pascal PRALY.

Secrétaire de séance : Séverine FAISST.

Madame le maire constate que le quorum est atteint et que le conseil municipal peut délibérer valablement.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2023

Madame Nadine REUX, maire, propose l'approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 06 juillet 2023.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des voix exprimées par « 12 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention ».

DÉLIBÉRATION 2023 –044 : AUTORISATION PORTANT SUR LE DÉPÔT DU PERMIS DE CONSTRUIRE DU PROJET DE RÉNOVATION DE LA MAISON DES VERGERS

VU les articles L.2121-29 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux missions et attributions du Maire ;

VU le Code de l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de mener à bien le projet de rénovation de la Maison des Vergers ;

CONSIDÉRANT que le projet nécessite le dépôt d'un permis de construire ;

Madame le Maire **EXPLIQUE** au conseil municipal qu'il convient de délibérer, afin de l'autoriser à déposer le permis de construire relatif au projet de rénovation de la Maison des Vergers.

En conséquence, elle **PROPOSE** aux conseillers municipaux de l'autoriser à procéder et de lui permettre de signer tout document y afférent.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par «12 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention », à l'unanimité,

AUTORISE Madame le maire à déposer le dossier d'autorisation d'urbanisme et à signer tous documents en rapport avec le permis de construire.

Ainsi fait et délibéré et ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme,

Fait à Charnècles, le 14/09/2023

Le Maire,
Nadine REUX

